

Le Système d'information en santé, travail et environnement Provence Alpes Côte d'Azur **SISTEPACA**

CRES, le 3 décembre 2015

Dr S Nunes – Arnaud

Plan

■ L'ORS PACA

■ Le SISTEPACA :

- Présentation
- Le site www.sistepaca.org
- Les formations
- Les actions ciblées

L'Observatoire régional de la santé Provence Alpes Côte d'Azur (ORS PACA)

- Aider à la décision à travers l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé et les besoins de la population régionale.**
- Mener des études spécifiques sur le champ de la santé et sur les pratiques des professionnels de santé**
- Créer des partenariats avec les acteurs de santé.**

L'ORS mène diverses études concernant :

- les cancers et leurs répercussions à long terme**
- les problèmes de santé mentale**
- les maladies transmissibles (VIH, hépatite C) avec des projets nationaux et dans les pays du Sud, sur la qualité de vie et l'accès aux traitements**
- les conduites addictives , la toxicomanie et les traitements de substitution**

Etudes (suite)

- **la dépendance et les problématiques liées au vieillissement**
- **les pratiques médicales en médecine générale de ville**
- **les problèmes de santé liés aux conditions de travail ou à l'environnement**
- **la santé des jeunes et notamment celle des étudiants**

L'ORS PACA et la santé au travail : 3 axes

- **Un tableau de bord « Santé, sécurité et conditions de travail »**
- **Des études auprès des médecins de soins et de prévention**
- **Le Système d'information en santé, travail et environnement Provence Alpes Côte d'Azur
SISTEPACA**

**Le Système d'information
en santé, travail et environnement
Provence Alpes Côte d'Azur**

DIRECCTE

2004

Conseil régional

AGEFIPH 2014

**Observatoire régional
de la santé PACA**

SISTEPACA

DIRECCTE

2004

Conseil régional

AGEFIPH 2014

**Observatoire régional
de la santé PACA**

Médecins conseils

Médecins du travail

SISTEPACA

**Médecin de
prévention des
risques prof.
CARSAT SE**

Cs pathologie professionnelle

Services de maintien dans l'emploi

Collège méditerranéen des généralistes maîtres de stage

URPS ML PACA

Le groupe du SISTEPACA

- **Réunions mensuelles depuis 2004**
- **Comité de pilotage annuel**

Le SISTEPACA : Aider les médecins

- **Identifier un lien entre maladie et travail / proposer une déclaration en maladie professionnelle**
- **Orienter les patients qui le nécessitent vers le réseau de maintien dans l'emploi**
- **Favoriser les échanges entre médecin du travail, médecin conseil et médecin de soins**
- **Favoriser un dépistage précoce des maladies professionnelles.**

Le SISTEPACA :

- 1. Proposer un outil d'aide sur les maladies professionnelles et le maintien dans l'emploi :**

→ **www.sistepaca.org**

- 2. Organiser des réunions médicales pluriprofessionnelles santé-travail - Développement professionnel continu**

- 3. Apporter un soutien aux médecins**



1. Le site www.sistepaca.org

Nouveau : - Reprise du travail après un accident ou une maladie : inscrivez-vous. / - Nouvelle co

**Conduites à tenir
par maladies**

**Conduites à tenir
par risques**

**Aide à la
déclaration**

Les formulaires

**Droits et devenir
du patient en cas
de MP**

**Suivi
post-professionnel**

**Grossesse
et travail**

**Substances
psycho-actives et
travail**

**Maintien dans
l'emploi**

Tableaux de bord



Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients : le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduites à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Conseil Régional PACA.



:: Index

Accès rapide aux métiers répertoriés dans le site et aux informations du site :



:: Agenda

Consultez notre agenda.

:: Base de données INRS

Accédez aux tableaux de maladie professionnelle par le moteur de recherche de l'INRS :

www.inrs.fr



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

Conduites à tenir
par maladies

Conduites à tenir
par risques

Aide à la
déclaration

Les formulaires

Droits et devenir
du patient en cas
de MP

Suivi
post-professionnel

Grossesse
et travail

Substances
psycho-actives et
travail

Maintien dans
l'emploi

Tableaux de bord



Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients : le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduites à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Conseil Régional PACA.



:: Index

Accès rapide aux métiers répertoriés dans le site et aux informations du site :



:: Agenda

Consultez notre agenda.

:: Base de données INRS

Accédez aux tableaux de maladie professionnelle par le moteur de recherche de l'INRS :

www.inrs.fr



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

Les fiches de conduite à tenir (1)

- Validées cliniquement par des spécialistes / experts
- Structure des fiches :
 - Questions pour faire le lien maladie – travail,
 - Tableau avec les métiers / risques, les symptômes / maladies, accès direct au tableau de maladie professionnelle (reconnaissance)
 - Compléments utiles cliniques ou santé-travail

[Conduites à tenir par maladies](#)[Conduites à tenir par risques](#)[Aide à la déclaration](#)[Les formulaires](#)[Droits et devenir du patient en cas de MP](#)[Suivi post-professionnel](#)[Grossesse et travail](#)[Substances psycho-actives et travail](#)[Maintien dans l'emploi](#)[Tableaux de bord](#)[Accueil SISTEPACA](#) > Contenu de la rubrique "Conduites à tenir par maladies"

Conduites à tenir par maladies

- [Broncho-pneumopathie chronique obstructive](#)
- [Dermatite de contact](#)
- [Rhinite, asthme](#)
- [Souffrance liée au travail](#)
- [Surdité](#)
- [Troubles musculo-squelettiques](#)
- [Tumeurs, cancers](#)

Exemple de questions : les TMS

1. Conseils au médecin traitant

Tout métier peut provoquer des troubles musculo-squelettiques. Devant toute douleur, raideur, maladresse et/ou perte de force, interroger votre patient sur les gestes qu'il effectue dans son travail et dans ses loisirs et les lui faire mimer afin de mieux visualiser les sollicitations biomécaniques (cf liste supra) auxquelles il est exposé. Penser à lui demander quelles sont ses conditions de travail (organisation du travail, exigences, charges, rythmes, ...)

Faites-vous des gestes répétitifs ?



Etes-vous soumis à des vibrations ou des chocs transmis ?



Faites-vous des efforts prolongés en maintenant la même position ?



Faites-vous des efforts très pénibles ?



Prenez-vous des positions articulaires extrêmes (pointes de pied / bras tendus) ?



Ne pas hésiter à contacter le **médecin du travail** devant un TMS même débutant pour envisager un aménagement de poste.

Faire la différence entre une maladie professionnelle et un accident du travail (AT) : l'accident du travail

Brochure TMS

SISTEPACA

*Système d'Information en Santé, Travail
et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur*



**TMS : affection articulaire ou périarticulaire
des membres ou du rachis**



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) : un enjeu de soins et de prévention...

- Devant leur forte augmentation
- Pour éviter handicap et perte d'emploi



Brochure tumeurs des voies urinaires



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Système d'Information en Santé, Travail
et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

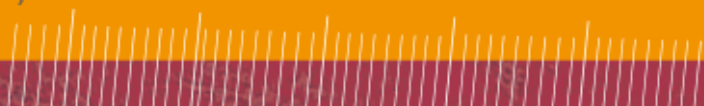


Comment repérer l'origine professionnelle d'une tumeur des voies urinaires



Sur **100 cancers de vessie** d'origine professionnelle,
un seul ferait l'objet d'une déclaration de maladie professionnelle*

*En France, selon les estimations de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS)



Dernière « conduite à tenir » en 2015

SISTEPACA

Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

:: Qui sommes-nous ?

:: Annuaire Santé - Travail

:: En savoir plus / Liens

:: Contacts

:: Foire aux questions

:: Index

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Conduites à tenir
par maladies

Conduites à tenir
par risques

Aide à la
déclaration

Les formulaires

Droits et devenir
du patient en cas
de MP

Suivi
post-professionnel

Grossesse
et travail

Substances
psycho-actives et
travail

Maintien dans
l'emploi

Tableaux de bord

Accueil SISTEPACA > Conduite à tenir en médecine générale : substances psycho-active et travail

Conduite à tenir en médecine générale : substances psycho-actives et travail

Mise en ligne le 25 Août 2015

Conduite à tenir en médecine générale : substances psycho-actives et travail

1. Connaître les différents niveaux d'usage

1.1. Définition des niveaux d'usage

1.2. Critères de mésusage de l'alcool

1.3. Critères de mésusage d'autres substances psycho-actives

2. Repérer le mésusage

2.1. Situations ou signes d'appel potentiels

2.2. Symptômes généraux / spécifiques liés au mésusage

2.3. Questionner les consommations

3. Réduire les risques

3.1. L'intervention brève

3.2. Accompagner son patient vers un changement de comportement

3.3. Penser aux risques liés au travail

4. Prendre en charge en réseau les patients dépendants

4.1. Place du médecin généraliste

4.2. Adresser le patient à une structure spécialisée en addictologie

4.3. Adresser le patient au médecin du travail



© Lee O'Dell - Shutterstock.com

Imprimer la fiche

**Où et quand contacter
le médecin du travail ?**

Nouveau : - Reprise du travail après un accident ou une maladie : inscrivez-vous. / - Nouvelle co**Conduites à tenir
par maladies****Conduites à tenir
par risques****Aide à la
déclaration****Les formulaires****Droits et devenir
du patient en cas
de MP****Suivi
post-professionnel****Grossesse
et travail****Substances
psycho-actives et
travail****Maintien dans
l'emploi****Tableaux de bord**

Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients : le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduites à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Conseil Régional PACA.

**:: Index**

Accès rapide aux métiers répertoriés dans le site et aux informations du site :

**:: Agenda**

Consultez notre agenda.

:: Base de données INRS

Accédez aux tableaux de maladie professionnelle par le moteur de recherche de l'INRS : www.inrs.fr



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

[Conduites à tenir
par maladies](#)[Conduites à tenir
par risques](#)[Aide à la
déclaration](#)[Les formulaires](#)[Droits et devenir
du patient en cas
de MP](#)[Suivi
post-professionnel](#)[Grossesse
et travail](#)[Substances
psycho-actives et
travail](#)[Maintien dans
l'emploi](#)[Tableaux de bord](#)[Accueil](#) [SISTEPACA](#) > Contenu de la rubrique "Aide à la déclaration"

Aide à la déclaration

- [Avant de déclarer](#)
- [Comment déclarer](#)
- [Pourquoi déclarer](#)
- [Reconnaissance de MP](#)
- [Role CPAM et MSA](#)

Nouveau : - Reprise du travail après un accident ou une maladie : inscrivez-vous. / - Nouvelle co

Conduites à tenir
par maladies

Conduites à tenir
par risques

Aide à la
déclaration

Les formulaires

Droits et devenir
du patient en cas
de MP

Suivi
post-professionnel

Grossesse
et travail

Substances
psycho-actives et
travail

Maintien dans
l'emploi

Tableaux de bord



Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients : le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduites à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Conseil Régional PACA.



:: Index

Accès rapide aux métiers répertoriés dans le site et aux informations du site :



:: Agenda

Consultez notre agenda.

:: Base de données INRS

Accédez aux tableaux de maladie professionnelle par le moteur de recherche de l'INRS :

www.inrs.fr



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

**Que faire
en premier
lieu ?**

**Conseiller au patient
une visite auprès de son
MEDECIN DU TRAVAIL**

**Où
trouver les
coordonnées
du médecin
du travail ?**

**Votre patient
travaille**

**Visite
occasionnelle**

**Votre patient est
en arrêt de travail**

**Visite de
pré-reprise**

**Visite qui permet de mobiliser
si nécessaire :**

Coordonnées :



Système d'Information en Santé, Travail
et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?



le maintien dans l'emploi



URML
Union Régionale des Médecins Libéraux
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Nouveau : - Reprise du travail après un accident ou une maladie : inscrivez-vous. / - Nouvelle co**Conduites à tenir
par maladies****Conduites à tenir
par risques****Aide à la
déclaration****Les formulaires****Droits et devenir
du patient en cas
de MP****Suivi
post-professionnel****Grossesse
et travail****Substances
psycho-actives et
travail****Maintien dans
l'emploi****Tableaux de bord**

Vous êtes professionnel de santé, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients : le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduites à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Conseil Régional PACA.



:: Index

Accès rapide aux métiers répertoriés dans le site et aux informations du site :



:: Agenda

Consultez notre agenda.

:: Base de données INRS

Accédez aux tableaux de maladie professionnelle par le moteur de recherche de l'INRS :

www.inrs.fr



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

Accueil **SISTEPACA** > Annuaire

Annuaire

[Conduites à tenir
par maladies](#)[Conduites à tenir
par risques](#)[Aide à la
déclaration](#)[Les formulaires](#)[Droits et devenir
du patient en cas
de MP](#)[Suivi
post-professionnel](#)[Grossesse
et travail](#)[Substances
psycho-actives et
travail](#)[Maintien dans
l'emploi](#)[Tableaux de bord](#)[Services de santé
au travail PACA](#)[Consultation de pathologie
professionnelle](#)[Inspection du travail](#)[FIVA](#)[Associations de malades](#)[Maintien dans l'emploi](#)[Divers](#)

2. Les formations santé – travail

Les formations santé – travail (1)

- Région PACA : 5 à 9 soirées par an
- En séance unique depuis 2006
- Recherche-action : expérimentation de cycles cancer et travail en 2 séances et un recueil de cas intermédiaire en 2012 – 2013.
Soutien INCA, collaboration Réseau ONCOPACA Corse
- Développement professionnel continu (DPC)
ORS = Organisme de DPC en 2014

Les formations santé – travail (2)

- Cible principale en région : médecins généralistes (500 MG en 57 soirées)
- Collaboration avec le DU-MG : présentation du SISTEPACA aux internes en médecine générale
- Participation à des diplômes universitaires : gynécologie-obstétrique, urologie

3. Les actions ciblées

3 thèmes récurrents

■ Cancers professionnels :

- Sensibilisation des urologues de la région
- Sensibilisation d'oncologues et de personnel d'annonce

■ Souffrance liée au travail

- Participation à la rédaction d'un guide pour les médecins / URPS ML

■ Troubles musculo-squelettiques

- Groupe de réflexion sur la prise en charge des patients lombalgiques

Merci pour votre attention ...



Collaboration Réseau ONCOPACA Corse - SISTEPACA



Espace sécurisé

- Conditions d'accès
- Plateforme OncoRCP
(Réunions de Concertation
Pluridisciplinaire)
- GCS  santé
PACA

Vous êtes ici : Accueil » Professionnels de santé » Cancers professionnels » Infos pratiques

LE RÉSEAU RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Réunions de Concertation
Pluridisciplinaire
- Référentiels,
recommandations, guides
ALD
- Cancers rares de l'adulte
- **Cancers professionnels**
 - Infos pratiques
 - Mésothéliome
- Oncopédiatrie
- Oncogériatrie

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Cancers professionnels » Infos pratiques

- Le Système d'Information en Santé, Travail et Environnement
Provence Alpes Côte d'Azur SISTE PACA

Le **SISTEPACA** est un organisme mis en place et animé par l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Conseil Régional PACA. Le SISTEPACA propose aux professionnels de santé un site Internet contenant notamment des fiches pratiques permettant de repérer les professions exposées, d'assurer un suivi post-professionnel du patient, de connaître les aides à proposer au patient en cas de cancer lié au travail, ainsi qu'une aide à la déclaration de maladie professionnelle.

- **Les cancers professionnels - Guides pratiques**
(fiches info du site du SISTEPACA)

- COMMENT DECLARER UNE MALADIE PROFESSIONNELLE ?
- OU ET QUAND CONTACTER LE MEDECIN DU TRAVAIL ?

En savoir plus »

- SISTEPACA
- COMMENT DECLARER UNE
MALADIE PROFESSIONNELLE ?
- OU ET QUAND CONTACTER LE
MEDECIN DU TRAVAIL ?
- AIDE A LA DECLARATION - LES
FORMULAIRES
- SUIVI
MEDICAL POST-PROFESSIONNEL
- Conduite à tenir devant un
cancer broncho-pulmonaire
d'origine professionnelle
- Conduite à tenir devant un
cancer du cerveau (glioblastome)
d'origine professionnelle
- Conduite à tenir devant un
cancer primitif des fosses
nasales, de l'ethmoïde, du
nasopharynx et des autres sinus
de la face d'origine
professionnelle
- Conduite à tenir devant un
cancer du sein d'origine
professionnelle